

Grand Chalon

Procès-verbal de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Lundi 25 septembre 2017

L'an deux mille dix sept le 25 septembre à 18 heures, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge s'est réunie salle du Conseil communautaire, sur convocation, sous la présidence de Sébastien MARTIN, Président du Grand Chalon assisté de Sébastien MARTIN, Gérard MICONNET, Stéphane GOUIN, Jean-Claude ROUSSEAU, Bernard NIQUET, Raymond GONTHIER, Brigitte JESSAUME, Jean-Louis DOREAU, Fabrice RIGNON, Maurice NAIGEON, Olivier GROSJEAN, Vincent GUERY, Céline GARNIER, Alain GAUDRAY, Philippe FOURNIER, Juliette METENIER-DUPONT, Luc BERTIN-BOUSSU, Daniel MORIN, Gilles DESBOIS, Michel LEFER, Alain PRESUMEY, Patrick THEVENIAUX, Isabelle LANDRE, Yvan NOEL, Pierre PAYEBIEN, Eric REBILLARD, Fabienne SAINT-ARROMAN, Michel ISAIE, Daniel MOREIL, Maurice BAILLON, Jean-Paul TERRIER, Guy DUTHOY, Christophe HANNECART, Aline MERE, Claire DERATS, Pascal CHANOIT, Bernard DUPARAY, Luc RIETZMANN, Evelyne DI STEFANO, Vincent OBLED.

Excusés : Dominique GARREY, Hervé DUMAINE, Alain ROUSSELOT-PAILLEY, Marc LABULLE, Eric MERMET, Daniel CHARTON, Jean-Claude GRESS, Dominique JUILLOT, Sylvie TRAPON, Daniel CHRISTEL, Jean-Pierre MONNOT.

Absents : Claude GAY, Maxime PETITJEAN, Pascal BARTKOW, Claude COTHEREAU.

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Transfert ZAE - Evaluation des charges réelles

ZAE	Voirie		Eclairage Public		Espaces Verts		Propreté		Total fonctionnement	Total investissement				
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement						
Commune de Fontaines : Les Ormeaux	Voirie en bon état général, seules deux reprises de caniveaux à effectuer sans urgence absolue au droit d'accès à des entreprises	2 000 €	10 000 € estimation	Installation à mettre en conformité	2 000 € de consommation électrique en 2016 (pas d'indication sur les éventuelles interventions du SYDESL notamment de changement d'ampoules : coût peu important)	5 200 € à prévoir sans délais et 5 300 € pour le poste N°2 actuellement neutralisé car 11 mâts n'ont plus d'alimentation suite à vol de câbles non remplacés (M. le Maire ne voit pas la nécessité immédiate de remettre l'éclairage public sur le fond de la zone)	Tonte des accotements 2 fois par an avec épareuse, taille de la haie de charmilles du bassin une fois par an	2 662 € décomposés en 114 € de désherbage manuel et mécanique, 597 € de taille des arbustes, 1951 € de broyage et débroussaillage	Néant	Passage d'une balayeuse au moins deux fois par an et en tant que de besoin, ramassage manuel des papiers .	386 € (non compté traitement des déchets car très faible quantité)	Néant	7 048 €	20 500 €
Commune de Dracy le Fort : La Tuilerie	Voirie en très bon état général, une partie en fond de zone à aménager	1 000 €	75 000 € pour couche de roulement, pose de bordures, revêtements de trottoirs dit le reste de la zone	Certains luminaires sont très vétustes, à mettre installation en conformité et en état	Consommation 2 200 €	21 200 € décomposés en 13 000 € pour la mise aux normes et 8 200 € pour le remplacement de 24 luminaires	11 500 m2 d'espaces verts	3 911 € décomposés en 2 534 € de désherbage manuel et mécanique, 728 € de taille des arbustes, 649 € de broyage et débroussaillage	Néant	Passage d'une balayeuse au moins deux fois par an et en tant que de besoin, ramassage manuel des papiers .	239 € (non compté traitement des déchets car très faible quantité)	Néant	7 350 €	96 200 €
Commune de Sevrey : Actisud	Voirie en mauvais état compte tenu du trafic : urgence à définir	2 000 €	120 000 € pour couche de roulement et trottoirs en enrobés	Nécessité de séparer le réseau Grand Chalon et SYDESL et remise en état de la 2ème armoire	Consommation 2500€ et entretien 290€	4 000 € pour la remise en état des armoires	Entretien à prévoir de 9 258 m2 d'espaces verts	3 221 € décomposés en 2 049 € de tonte, 299 € pour le broyage autour du bassin et 873 € de taille d'arbustes.	Néant	Passage d'une balayeuse au moins quatre fois par an et en tant que de besoin, ramassage manuel des papiers (fréquence en concordance avec celle du PAVB et de Varennes le Grand)	1 125 € (non compté traitement des déchets car faible quantité)	Néant	9 136 €	124 000 €

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Transfert ZAE - Evaluation des charges réelles

Evaluation des coûts de fonctionnement et du montant des investissements à réaliser à court terme (version sept 2017) en €						Estimation des charges annuelles transférées
Commune	Zone d'activités	Linéaire de voiries transférées	Fonctionnement (annuel)	Investissements estimés nécessaires à court terme	Lissage annuel de l'investissement (durée d'amortissement de 15 ans)	
Dracy-le-Fort	La Tuilerie	1 665 ml	7 350 €	96 200 €	6 413 €	13 763 €
Fontaines	Les Ormeaux	900 ml	7 048 €	20 500 €	1 367 €	8 415 €
Sevrey	ActiSud	690 ml	9 136 €	124 000 €	8 266 €	17 402 €

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Lundi 25 septembre 2017

Commune d'Allerey-sur-Saône

Rappel du contexte

En 2014, lors de l'adhésion de la commune d'Allerey-sur-Saône au Grand chalon, la CLETC s'était prononcée sur l'évaluation des transferts de charges qui comportait notamment l'évaluation du coût du transport scolaire à hauteur de 8 079 €.

Ce coût est déduit de l'Attribution de Compensation versée par le Grand Chalon à la commune d'Allerey-sur-Saône depuis 2014.

Cependant, dans le cadre de l'extension du périmètre du Grand Chalon au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé d'un commun accord que le coût net des charges transférées concernant le transport scolaire serait traité hors Attribution de Compensation, par le biais de conventions entre les communes et le Grand Chalon.

Ainsi, dans un souci d'équité, il est proposé de ne plus retirer de l'Attribution de Compensation de la commune d'Allerey-sur-Saône le coût net des charges transférées relatif au transport scolaire, et de le gérer par le biais d'une convention, comme pour les autres communes du Grand Chalon.

Il est demandé aux membres de la CLETC d'adopter :

- la modification de l'Attribution de Compensation de la commune d'Allerey-sur-Saône, en restituant le coût net du transport scolaire d'un montant évalué à 8 079 €,
- le nouveau montant de l'Attribution de Compensation (ACTP) 2018 qui s'élèvera à 5 478 € +8 079 €, soit 13 557 €.

Il est demandé aux membres de la CLETC d'adopter le rapport sur le transfert des zones d'activités économiques des communes de Dracy-le-Fort, Fontaines et Sevrey.

Il est demandé aux membres de la CLETC d'adopter :

- le niveau des charges transférées des communes ;
- le montant de l'attribution de compensation de chaque commune concernée :

en €	ACTP 2017	Transfert ZAE Charges transférées	ACTP définitives 2018
Dracy-le Fort	140 250	13 763	126 487
Fontaines	128 503	8 415	120 088
Sevrey	99 635	17 402	82 233

Les membres de la CLETC adoptent à l'unanimité le rapport sur le transfert des zones d'activités économiques des communes de Dracy-le-Fort, Fontaines et Sevrey.

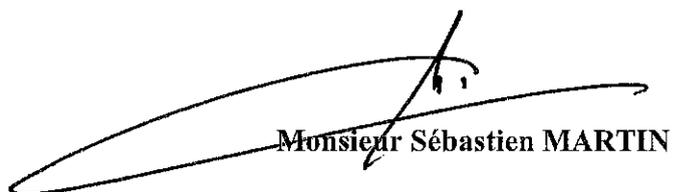
Les membres de la CLETC adoptent à l'unanimité :

- le niveau des charges transférées des communes ;
- le montant de l'attribution de compensation de chaque commune concernée :

en €	ACTP 2017	Transfert ZAE Charges transférées	ACTP définitives 2018
Dracy-le Fort	140 250	13 763	126 487
Fontaines	128 503	8 415	120 088
Sevrey	99 635	17 402	82 233

La séance est levée à 18 heures 45.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke that ends in a small arrowhead. The signature is positioned over the printed name below it.

Monsieur Sébastien MARTIN